



---

Etaient présents : Jean-Yves BONY, Louis CHAMBON, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Excusés : Jean-Pierre CINQUALBRES, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS

Représentés:

Ordre du Jour

Avenants marchés de travaux

Représentants à la CIID

Choix prestataires : études préalables assainissement

OPAH

Charte Graphique

Contrat vert et bleu du PNRVA

Convention d'entente pour la GEMAPI

Questions diverses

---

## **1. Avenant Marché de travaux**

### **a. Stade à St Cernin (DEB 2020 054)**

→ Les membres du bureau approuvent à l'unanimité les avenants suivants :

#### **LOT 05 : JOANNY**

- AVENANT 02 : 11 143.88 € HT
- AVENANT 03 : 880.00 € HT

#### **LOT 07 : MAZET**

- AVENANT 02 : 886.00 € HT

#### **LOT 08 : JOANNY**

- AVENANT 01 : - 1 170.00 € HT
- AVENANT 02 : - 8 175.57 € HT

#### **LOT 09 : ROQUES**

- AVENANT 01 : 885.45 € HT

## **b. Col de Légal ( DEB 2020 056)**

→ Les membres du bureau approuvent à l'unanimité l'avenant suivant :

- Avenant 8 au lot 9: + 330.00€HT

## **2. Désignation des représentants à la CIID (DEB 2020 055)**

→ Les membres du bureau à l'unanimité , de proposer les personnes suivantes:

(Bruno FAURE étant membre de droit)

ALBERT ROCHETTE	RENE LAVERGNE
PASCAL TERRAIL	JEAN YVES BONY
FRANCOIS DESCOEUR	BERNARD VEYSSIERE
MARC SEPCHAT	DAVID PEYRAL
ANDRE DUJOLS	ERIC BOUSQUET
JEAN-LOUIS FAURE	JEAN-CHRISTOPHE BORNE
CHRISTIAN FOURNIER (ST M VX)	CECILE BADUEL
JEAN-PIERRE CINQUALBRES	JEAN-CLAUDE CHEYMOL
JEAN-MARC DELBOS	STEPHANIE GAILLARD
JEAN-NOEL PARRA	AGNES GAILLARD
PATRICE FALIES	BRUNO FILIOL
JEAN-MARIE FABRE	JACQUES DELSUC
MARTINE PANI	MARIE-PIERRE PARSOIRE
LOUIS CHAMBON	REGIS JOUDRIER
MENNESSON PIERRE	ADRIEN ARVIS
LAYAC JEAN-LOUIS	MICHEL CONSTANT
MARC BENECH	CHRISTIAN LUSSERT
GERARD CHANCEL	CHRISTIAN FOURNIER (LE VAULMIER)
PASCAL ESCURE	REGINE BREUIL
GILLES BESSON	JEAN-FRANCOIS BOUSQUET

## **3. Etude préalable à une révision du zonage d'assainissement sur les communes de : Barriac-les-Bosquets, Brageac, Escorailles, Girgols, Saint-Cernin, Sainte-Eulalie, Saint-Vincent-de-Salers, Tournemire. (DEB 2020 057)**

Le Président rappelle que la communauté de communes du Pays de Salers souhaite engager une étude préalable à la révision du zonage d'assainissement sur 8 communes (*Barriac-les-Bosquets, Brageac, Escorailles, Girgols, Saint-Cernin, Sainte-Eulalie, Saint-Vincent-de-Salers, Tournemire*). Cette dernière aura pour objectif de réaliser une évaluation technico-économique des différents types d'assainissement pouvant être mis en place sur chacune des communes. Les conclusions de cette étude permettront de réfléchir quant à la légitimité à réviser le zonage d'assainissement actuel sur chacune des 8 communes.

→ Les membres du bureau décident à l'unanimité :

- de retenir l'offre la mieux disante et de confier ce marché à la société « ACDEAU », pour un montant prévisionnel de 35 105,00 € HT.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité.
- de solliciter auprès des différents organismes (Agence de l'Eau, Conseil Départemental, Etat), une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à cette affaire : honoraires AMO, frais divers...).
- de signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

#### **4. Réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif de la commune de Freix-Anglards. (DEB 2020 058)**

Le Président rappelle que la communauté de communes du Pays de Salers souhaite engager une étude diagnostic des systèmes d'assainissement collectif existants sur la commune de Freix-Anglards. Au cours de cette dernière, il est prévu de réaliser une étude ayant pour objectif l'évaluation technico-économique des différents types d'assainissement présents sur la commune de Freix-Anglards. Une réflexion en matière de révision du zonage d'assainissement sera menée au terme de cette étude.

Par ailleurs, la communauté de communes envisage par la suite de réaliser des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif et des stations d'épuration associées suite au programme de travaux qui aura été élaboré dans le cadre du diagnostic.

→ Les membres du bureau décident à l'unanimité :

- de retenir l'offre la mieux disante et de confier ce marché à la société « ACDEAU », pour un montant prévisionnel de 39 976,00 € HT.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité.
- de solliciter auprès des différents organismes (Agence de l'Eau, Conseil Départemental, Etat), une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à cette affaire : honoraires AMO, frais divers...).
- de signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

#### **5. Réhabilitation des systèmes d'assainissement collectifs de la commune du Vaulmier. (DEB 2020 059)**

Le Président rappelle que la communauté de communes du Pays de Salers souhaite engager une étude diagnostic des systèmes d'assainissement collectifs existants sur la commune du Vaulmier. Au cours de cette dernière, il est prévu de mener une réflexion en matière de révision du zonage d'assainissement.

De plus, une étude diagnostique sera réalisée sur les systèmes d'assainissement collectifs présents sur la commune du Vaulmier afin d'aboutir sur la création d'un programme de travaux détaillé.

Par ailleurs, la communauté de communes envisage par la suite de réaliser des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectifs et des stations d'épuration associées suite au programme de travaux qui aura été élaboré dans le cadre du diagnostic.

→ Les membres du bureau décident à l'unanimité :

- de retenir l'offre la mieux disante et de confier ce marché à la société « ACDEAU », pour un montant prévisionnel de 42 910,00 € HT.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité.
- de solliciter auprès des différents organismes (Agence de l'Eau, Conseil Départemental, Etat), une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à cette affaire : honoraires AMO, frais divers...).
- de signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

## **6. Choix prestataire animation OPAH (DEB 2022 015)**

Le Président rappelle aux élus que suite à l'étude pré opérationnelle qui a été menée à l'échelle des 4 intercommunalités du Nord Cantal, l'opportunité de mener une nouvelle OPAH a été démontrée.

Dans ce cadre, il précise qu'une consultation pour retenir un cabinet en charge de l'animation a été organisée. Il présente les offres recueillies et les conclusions de la commission d'appel d'offres.

→ Les membres du bureau :

- Entérinent, à l'unanimité, les conclusions de la commission d'appel d'offre et
- Décident de retenir le cabinet OCTEHA sur une durée de 5 ans, pour un montant annuel de :
  - \* tranche ferme : 20 150€HT
  - \*tranche forfaitaire: 46 250€HT

## **7. Choix prestataire charte graphique (DEB 2022 016)**

Le Président rappelle aux élus que le site internet de la communauté de communes a plus de 10 ans et que la charte graphique et le logo utilisé a plus de 15 ans. Il précise que dans le cadre de l'appel à projet "relever le défi démographique", pour lequel la CCPS a été lauréate, une action avait été inscrite pour renouveler la charte graphique et lui donner une image plus moderne.

Dans ce cadre, il précise qu'une consultation pour retenir un cabinet en charge du renouvellement de la charte graphique et du logo. Il présente les offres recueillies et les conclusions de la commission d'appel d'offres.

→ Les membres du bureau,

- Entérinent, à l'unanimité, les conclusions de la commission d'appel d'offre et
- Décident de retenir le cabinet FOX and FROG, pour un montant de : 4985€HT



9. Questions diverses : Subvention semaine cantalienne des jeunes 2020  
(DEB 2020 053)

→ Les membres du bureau décident à l'unanimité d'attribuer une subvention de 300€ à l'association organisatrice.